

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate  
1797 Saint-Hubert,  
Montréal, QC, H2L 3Z1  
514-792-6138  
prunelle@droitenvironnement.com



Le 10 novembre 2015

SDÉ, COURRIEL, COURRIER

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**DOSSIER :** R-3933-2015 : HQD – Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2016-2017

**OBJET :** Demande de prolongation de délai au 10 novembre 2015 à 17h pour le dépôt de la preuve

---

Chère consœur,

Le RNCREQ informe par la présente la Régie de l'énergie qu'il ne sera pas en mesure de rencontrer l'échéance du 10 novembre à 12h pour le dépôt de sa preuve dans le présent dossier, et ce, pour les motifs suivants.

Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ, participait à un conseil d'administration les 7 et 8 novembre, ce qui a considérablement réduit sa disponibilité pour la rédaction du mémoire du RNCREQ.

De plus, la preuve dans le dossier R-3897-2014 était attendue pour le 9 novembre à 12h. La simultanéité des deux dossiers dans un calendrier de travail fort contraignant a également compliqué l'atteinte des échéances.

Pour ces motifs, le RNCREQ demande à la Régie l'autorisation de déposer sa preuve dans le présent dossier le 10 novembre à 17h.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, chère Consœur, l'expression de nos meilleures salutations.

Prunelle Thibault-Bédard

cc. Procureurs d'HQD et intervenants